

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Compte rendu du 12 décembre 2016

PARTICIPANTS

Présents :

Imed BENTALEB, sous-préfet en charge des Affaires économiques représentant le Préfet de Meurthe-et-Moselle

Membres élus

Philippe AUBRY, Christine BERTRAND, Marie-Christine BOUDOT-DESHONS, André CARLOTTI, Daniel CERUTTI, Jacques-Philippe CHEVALIER, Marie-Jo DAVANZO, Marie DE METZ NOBLAT, Christian FAIVRE, Hervé GARNIER, Stéphane ROBERT-GRANDJEAN, Pierre GRILLOT, Arnaud HABRANT, Denis HEFTRE, Jacques HENRION, Jean-Louis KAYSER, Jérôme KIEFFER, Valérie LUNG-BROGLIA, Delphine MANZANO, Brigitte MEYER, Stéphane MORETTI, François PELISSIER, Philippe PERRIN, Laurence REBECK, Daniel RODER, Gilles SCHAFF, Nathalie UDASSE, Didier VAUCOIS

Personnes qualifiées

Daniel DUPONT, Directeur régional Banque de France, Charles CUNAT, Président du Tribunal de Commerce de Nancy, Ophélie DIEUDONNE, DIRECCTE

Permanents

Natalia FONTENEAU, Chef de Cabinet ; Lina GILSON, Directeur de la Formation et de l'Emploi, Gilles ROUX, Directeur du Développement et partenariats ; Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général; Christine LACOSTE, Assistante du Directeur Général, Olivier SIMON, Directeur Infrastructures, Eric TAVERNE, Directeur Communication,

Invité

Laurent BERARD, KPMG

Excusés :

Membres élus

Jean BOONEN, Patricia GUIRLINGER, Adeline MASSON-THOMAS, Marianne MAURICE, Véronique MILLET

Personnes qualifiées

Jean ARNOULD, Président UIMM Lorraine, Gérard RENOUARD, Président de la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, Philippe DIDELOT Directeur de la DIRECCTE unité territoriale 54, Martial MUNIER, Président de la Délégation Meurthe-et-Moselle UIMM Lorraine, Alban VIBRAC, Président de la CGPME de Meurthe-et-Moselle

Absents :

Personnes qualifiées

Michel BEDU, Président de la Fédération Départementale de l'Industrie Hôtelière ; Aurélien DAUBAIRE Directeur Régional INSEE Lorraine, Jean-Paul DAUL Président de la Chambre de

Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle, Claude D'HARCOURT, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé; Roland ESCH, Président du Tribunal de Grande Instance de Nancy, Gérard HOLZHAMMER, Président du Conseil des Prud'hommes de Nancy

SOMMAIRE

1	Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 27 juin 2016.....	7
2	Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 21 novembre 2016.....	7
3	Désignation des membres associés.....	7
4	Désignation des conseillers techniques	8
5	Filiales de la CCI : désignation des membres titulaires et membres suppléants	9
5.1	SASU RACINE : désignation des membres du Conseil de Gestion.....	9
5.2	SASU SE3M : désignation des membres du Conseil de Gestion	10
5.3	SASU GRAND NANCY AEROPOLE : désignation des membres du Conseil de Gestion...	12
5.4	E2C (Ecole de la 2 ^{ème} Chance) : désignation des membres du Conseil d'Administration pour le collège consulaire et des membres du Bureau.....	13
5.5	GECCILOR : désignation des membres du Conseil d'Administration.....	16
6	Prises de participation dans les sociétés civiles.....	17
7	Commission de prévention des risques de conflits d'intérêts.....	21
7.1	Désignation des membres.....	21
7.2	Désignation du président de la Commission de prévention des risques de conflits d'intérêts	22
8	Organisation et gouvernance (mise en place des commissions).....	22
8.1	Commission Services, Industrie, Filières clefs, Appui aux entreprises.....	22
8.2	Désignation du Président de la Commission Services, Industrie, Filières clefs, Appui aux entreprises	22
8.3	Commission Formation, Emploi et Compétences.....	23
8.4	Désignation du Président de la Commission Formation, Emploi et Compétences	23
8.5	Commission Commerce-et Tourisme	23
8.6	Désignation du Président de la Commission Commerce et Tourisme	23
8.7	Commission Institution et Partenaires économiques.....	23
8.8	Désignation du Président de la Commission Institution et Partenaires économiques.....	23
8.9	Commission Infrastructures et Territoires	24
8.10	Désignation du Président de la Commission Infrastructures et Territoires	24
9	Habilitation du président pour les marchés publics.....	24
10	Marchés formalisés courants : délégation de compétence générale au Bureau	25
11	Demandes de désignation.....	26
11.1	SOLOREM : désignation d'un représentant au sein du Conseil d'Administration	26
11.2	Commission consultative Départementale de Sécurité et Accessibilité (CCDSA) : demande de renouvellement de membre titulaire et de membres suppléants	26

11.3	Grand Nancy Congrès & Evénements : demande de désignation pour intégrer le Cluster Tourisme d’Affaires	26
11.4	VNF : demande de désignation pour siéger à la Commission territoriale Grand Est au titre du Collège des personnalités issues du monde des entreprises et des usagers	27
11.5	Commission départementale d’orientation agricole (CDOA) : renouvellement des membres titulaires et suppléants, désignation d’un membre suppléant en remplacement d’Olivier SIMON.....	27
12	Mandats extérieurs : propositions de désignations	28
13	Appels à cotisation	28
13.1	APROFIN : Appel à cotisation pour l’année 2015-2016 du montant de 250 €.....	28
13.2	ADUAN : Appel à cotisation pour l’année 2016 du montant de 20 €.....	28
13.3	Initiative Val de Lorraine : Appel à cotisation pour l’année 2016 du montant de 150 €.....	28
13.4	Club Affaires Stanislas : Demande d’adhésion saison 2016-2015 du montant de 350 €....	28
13.5	Seine Moselle Rhône : Demande de cotisation pour l’année 2016 du montant de 431 euros	29
14	Avis de la CCI sur les documents d’urbanisme	29
14.1	PLU de Fey-en-Haye, élaboration (75 hab., C.C. du Chardon Lorrain)	29
14.2	PLU de Tomblaine, modification (8 041 hab ; Métropole Grand Nancy).....	29
14.3	PLU de Diarville, révision (517 hab., C.C. du Pays du Saintois)	30
14.4	PLU de Villers-la-Chèvre, révision (570 hab. ; C.C. Terre de Lorraine du Longuyonnais) ..	30
14.5	PLU de Saint-Nicolas-de-Port, révision (7 602 hab., C.C. des Pays du Sel et du Vermois) ..	30
14.6	PLU de Dombasle-sur-Meurthe, Révision (9 953 hab., C.C. des Pays du Sel et du Vermois).....	31
14.7	PLU de Lay-Saint-Christophe, élaboration (2 531 hab. ; C.C. du Bassin de Pompey).....	32
14.8	PLU de Waville, élaboration (430 hab. ; C.C. du Chardon Lorrain).....	32
15	Information sur les délégations de signatures	33
16	Information sur la prise illégale d’intérêts	33
17	Questions diverses	33
17.1	Promotech.....	33
17.2	Vœux économiques 9 janvier 2016 à 18h00	33
17.3	Séminaire des élus en janvier	34
17.4	Abonnement SLUC et ASNL	34
18	Date de la prochaine Assemblée Générale	34

Annexes

Annexe 1 : Répartition des élus par commission

Annexe 2 : APROFIN : demande de cotisation

Annexe 3 : ADUAN : demande de cotisation

Annexe 4 : Initiative Val de Lorraine : demande de cotisation

Annexe 5 : Club Affaires Stanislas : demande d'adhésion
Annexe 6 : Seine Moselle Rhône : demande de cotisation
Annexe 7 : Contentieux Promotech : Extrait du registre des délibérations

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle s'est réunie en Assemblée Générale le lundi 12 décembre 2016, à 18h dans ses locaux, 53 rue Stanislas à Nancy.

Le Président François PELISSIER ouvre la séance et présente les excuses de Monsieur Stéphane FRATACCI, Préfet de Région ACAL, Martial MUNIER, Président de la délégation territoriale de Meurthe-et-Moselle UIMM Lorraine, Gérard RENOUARD, Président de la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, Philippe DIDELOT, DIRECCTE, Eric THORR, DGFIP.

Le Président François PELISSIER salue la présence de Monsieur Imed BENTALEB, Sous-Préfet en charge des affaires économiques représentant Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle, Monsieur Charles CUNAT, Président du Tribunal de Commerce de Nancy, Daniel DUPONT, Directeur Banque de France, Ophelie DIEUDONNE, référent tutelle CCI à la DIRECCTE.

Félicitations :

Joël VIGNERON – Ordre National du Mérite

Philippe MARCHAND - réélu à l'unanimité à la présidence des commerçants des marchés de Nancy

Daniel RODER – élu VP Grand Est de L'UROF, Union Régionale des Organismes de Formation et représente désormais la Lorraine dans cette fédération Patronale.

Deuil : Nos pensées à Philippe PERRIN qui a perdu sa maman et Daniel CERRUTI pour la disparition de son papa.

1 Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 27 juin 2016

2 Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 21 novembre 2016

Le Président François PELISSIER indique que **tous les membres élus** ont été destinataires par mail du projet des comptes rendus de l'Assemblée Générale du 27 juin 2016 et 21 novembre 2016 et les soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les comptes rendus de l'Assemblée Générale du 27 juin 2016 et 21 novembre 2016

3 Désignation des membres associés

Le Président François PELISSIER rappelle que l'article R711-3 du Code de Commerce, modifié par le décret n° 2010-924 du 3 août 2010 stipule « *les chambres de commerce et d'industries territoriales peuvent s'adjoindre des membres associés en nombre au plus égal à la moitié des membres élus. Les membres associés sont désignés par la chambre après chaque renouvellement parmi des personnalités qualifiées détenant des compétences en matière économique utiles à l'établissement public* ».

L'article R711-4 du Code de Commerce, modifié par le décret n°2010-1463 du 1er décembre 2010 précise que « *les membres associés prennent part aux délibérations avec voix consultative et peuvent représenter les chambres dans toutes les instances auxquelles celles-ci participent, sans pouvoir les engager sur le plan financier ou contractuel* ».

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle comprend au plus **16 membres associés**.

Le Président propose la désignation de :

BERTRAND Olivier
BRION Marie-Hélène
CALAMIA Valérie
CANADA Astrid
CARRERAS Pascal
CHARTREUX Fabrice
CREUSOT RIVIERE Valérie
CUIF MATHIEU Béatrice
DURST Philippe
ENGEL Richard
LOUE Olivier
MARCHAND Philippe
MENGIN Jean Sébastien
ORLUC Marie-Caroline
TABOUILLOT Stéphanie
VIGNERON Joel

*Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les désignations proposées.*

4 Désignation des conseillers techniques

Le Président François PELISSIER indique que la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle peut s'adjoindre le concours de conseillers techniques [article R711-68 Code de commerce] susceptibles d'apporter leur compétence spécifique aux différents travaux de l'établissement et concourant globalement à son bon fonctionnement.

La désignation des conseillers techniques est prononcée par l'Assemblée générale sur proposition du bureau pour le mandat en cours.

Les conseillers techniques sont convoqués aux assemblées générales lorsque les questions portées à l'ordre du jour le justifient. Ils ont voix consultative.

Ils peuvent être invités aux travaux des commissions ou des groupes de travail par leurs présidents respectifs.

Ils ne peuvent pas siéger avec voix délibérative aux commissions réglementées suivantes : commission des finances, commission des marchés, commission paritaire locale, commission de prévention des conflits d'intérêts.

Ils ne peuvent pas représenter la Chambre dans des instances extérieures.

Le Président François PELISSIER propose la désignation de :

CANTON Marie
DEBACKER JOBERT Laurine
DUPONT Philippe
GIGOUT Thierry
GIRARD Nicole
HEISSER Colette
MULLER Alex
OZDEMIR Blandine
PLAID Sebastien

*Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les désignations proposées.*

5 Filiales de la CCI : désignation des membres titulaires et membres suppléants

5.1 SASU RACINE : désignation des membres du Conseil de Gestion

Le Directeur Général Jean-Christophe KLEIN informe que le Grand Nancy a confié la gestion de la Maison de l'Entrepreneuriat située à Villers-Lès-Nancy et de l'innovation à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle depuis le 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 15 ans dans le cadre d'une délégation de service public.

La SASU (Société à actions simplifiées unipersonnelle) RACINE a été créée et est venue se substituer à la CCI54 dès l'entrée en vigueur de la convention de la délégation de service public, le 1^{er} janvier 2014.

La stratégie de développement

- Le service délégué comporte la gestion et le développement de 3 espaces :
 - ✓ « Espace Services » d'une surface de 1.000 m² : cet espace est réservé aux structures d'accompagnement à la création et au développement des entreprises, et aux bureaux du Délégataire.
 - ✓ « Espace Pépinière » d'une surface de 1.000 m² : cet espace est confié à un gestionnaire de pépinière d'entreprises, disposant de la norme AFNOR ad hoc, pour l'accueil des entreprises en primo développement (moins de 5 années d'existence et/ou moins de 5 salariés).
 - ✓ « Espace Entreprises » d'une surface de 2.000 m² : cet espace est destiné à l'accueil d'entreprises de tout type de secteur d'activité. Il sera géré par le Délégataire ou confié à un gestionnaire expérimenté.

L'espace Pépinière était géré jusqu'au 31 décembre 2014 par l'Association PROMOTECH. La convention de subdélégation confiée à PROMOTECH a été résiliée en raison du non- paiement des loyers et charges afférentes aux espaces mis à disposition.

Depuis le 1^{er} juillet 2015, la gestion des espaces pépinière et entreprises ont été confiés à SYNERGIE, filiale de la CCI Lorraine.

- Le contrat de DSP prévoit un programme d'investissement de minimum 3 millions d'euros pour la réhabilitation des bâtiments

Les engagements financiers

Le grand Nancy apporte une contribution annuelle de 100 000 € à laquelle s'ajoute une contribution complémentaire forfaitaire correspondant à la prise en charge progressive des investissements lourds. En complément sont prévues une remise annuelle liée à la progression des recettes ainsi qu'une redevance domaniale annuelle (107 900 €) à la charge du délégataire.

Gouvernance

Lors de son Assemblée générale du 25/11/2013, la CCIT54 a validé la création d'une structure dédiée à la valorisation, au développement et à la promotion de la MEI, dont la raison sociale est « RACINE ».

Il s'agit d'une société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 50 000 € dont l'actionnaire unique est la CCIT54.

La CCIT54 assure donc la présidence et la direction générale de la SASU.

Outre un suivi régulier de l'activité au travers des rapports annuels, il existe un comité de suivi qui a pour mission de veiller au bon déroulement du contrat de DSP et de faciliter sa mise en œuvre. Ce

comité est présidé par un représentant du Grand Nancy, et est constitué de 3 représentants du Délégrant et du Délégataire.

Le Conseil de Gestion est composé de :

Six conseillers titulaires et six conseillers suppléants :

- Trois membres titulaires et trois membres suppléants désignés par l'actionnaire unique, avec voix délibérative, dont le Président du Conseil de Gestion
- Trois membres titulaires et trois membres suppléants désignés par la Métropole du Grand Nancy avec voix consultative

Proposition :

Conseillers titulaires à voix délibérative :

François PELISSIER

Denis HEFTRE

Jacques-Philippe CHEVALIER

Conseillers suppléants à voix délibérative :

Gilles SCHAFF

Arnaud HABRANT

Brigitte MEYER

Pour mémoire :

Conseillers avec voix consultative désignés par la Métropole du Grand Nancy :

Laurent HENART

Jean-Pierre DESSEIN

Nadia SUTTER

***Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation.***

5.2 SASU SE3M : désignation des membres du Conseil de Gestion

Titulaire d'une convention d'occupation temporaire de 7 ans octroyée par SNCF Réseau (ex-RFF) depuis juin 2013 au terme d'un appel d'offre européen, le CCIT54 exploite cet outil de plus de 6 hectares, dévolu aux liaisons rail-route.

Lors de son Assemblée Générale du 26/11/2012, la CCIT54 a validé la création d'une structure dédiée à la gestion de l'espace exploité, des personnels et matériels de manutention utilisés, ainsi que des modalités d'accès et d'utilisation du site par les usagers.

dont la raison sociale est la SE3M – Société d'Exploitation Multimodale de Meurthe-et-Moselle.

Le démarrage de l'activité a eu lieu le 10 février 2014.

Ce site est le complément idéal du Port Public de Frouard dans le cadre du développement du report de transports de caisses mobiles et conteneurs par modes fluvial et ferroviaire.

Les services assurés:

- ✓ La manutention des caisses mobiles et conteneurs (transbordement des unités de chargement entre 2 modes de transport, le rail et la route)
- ✓ Contrôle des caisses mobiles et conteneurs à l'entrée et à la sortie

✓ Stockage d'UTI

Les transporteurs qui utilisent le service : *Portmann, TAB, Transports Vigneron, Foulon, Labou-riaux, Pielene....*

Les moyens techniques et humains

- Un chantier de 6 hectares
- 2 voies ferrées de 640 ml dont 400 ml utiles sous portique
- Une aire de stockage de 2720 m² (soit une cinquantaine d'UTI 45')
- Parking poids lourds de 30 places
- Des engins de manutention :
 - 1 portique d'une capacité de levage de 60 tonnes
 - 2 reachstackers d'une capacité de levage de 45 tonnes
- 2 salariés à temps plein

Chiffres clés et perspectives de développement

- Nouvelle liaison reliant Paris d'ici à fin 2017
- Développement d'une ligne vers le Benelux et les Ports de la Mer du Nord (Anvers, Rotterdam)
- Augmentation du remplissage des trains (nombre d'UTI par rotation) de 5% par an
- Mise en place de stocks tampon de conteneurs vides
- 5 rotations par semaine vers Fos-Marseille (*Départ de Champigneulle vers 17h30 arrivée à Fos sur Mer le lendemain à 7h00*)
- 5 134 caisses en 2015
- 600 caisses en moyenne par mois en 2016
- 1 nouvelle liaison en 2017 vers Paris à 5 rotations par semaine

Gouvernance

Il s'agit d'une société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 300 000 € dont l'actionnaire unique est la CCIT54.

La CCIT54 assure donc la présidence et la direction générale de la SASU.

Le Conseil de gestion est composé de 5 conseillers avec voix délibérative :

- Le Président, membre de droit
- quatre membres désignés par l'actionnaire unique
- un censeur avec voix consultative : le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey ou son représentant

Proposition :

François PELISSIER
Gilles SCHAFF
Didier VAUCOIS
Marie-Jo DAVANZO
Daniel RODER

Pour mémoire : Censeurs désignés par la Métropole du Grand Nancy :
Hervé FERON
Jean-François HUSSON

*Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation.*

5.3 SASU GRAND NANCY AEROPOLE : désignation des membres du Conseil de Gestion

En remportant la Délégation de Service Public lancée par le Grand Nancy, la CCI de Meurthe-et-Moselle assure l'exploitation du service aéronautique et le service de développement économique de l'Aéropôle depuis le 1^{er} janvier 2012 et pour une durée de 25 ans.

Une triple ambition

- Une ambition économique : assurer l'aménagement et le développement équilibré de cet équipement tant sur le plan financier qu'urbanistique en attirant de nouvelles activités économiques, en proposant à l'aviation d'affaires un service efficient
- Une ambition médicale : permettre le maintien du service public d'évacuation et de transfert d'organes
- Une ambition sociétale : conforter une offre d'aviation de loisir, développer une offre de formation....

Les pistes de développement identifiées de l'activité aéronautique sont l'aviation d'affaires, le travail aérien, l'évacuation sanitaire et le transfert d'organes, le micro-fret.

La stratégie de développement

- Des projets de développement sur les deux volets : service d'exploitation aéronautique et service de développement de l'aéropôle
- Un programme d'investissement courants et d'investissements lourds sur les cinq premières années de 7 millions d'euros :
 - ✓ 2 millions d'investissements courants pour la rénovation et la création d'infrastructures légères
 - ✓ 5 millions d'investissements lourds, principalement l'allongement de la piste de 1400 à 1600m
- Une croissance de l'activité de 5% par an
- Une structuration budgétaire et un plan d'affaires sur la durée de la DSP

Les engagements financiers

Le Grand Nancy apporte une contribution annuelle de 450 000 € à laquelle s'ajoute une contribution complémentaire forfaitaire correspondant à la prise en charge progressive des investissements lourds. En complément sont prévues une remise annuelle liée à la progression des recettes ainsi qu'une redevance domaniale à la charge du délégataire.

Gouvernance

Lors de son Assemblée générale du 19/12/2011, la CCIT54 a validé la création d'une structure dédiée à l'exploitation et au développement de l'aéropôle, dont la raison sociale est « Grand Nancy Aéropôle ».

Il s'agit d'une société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 50 000 € dont l'actionnaire

unique est la CCIT54.

La CCIT54 assure donc la présidence et la direction générale de la SASU.

Outre un suivi régulier de l'activité au travers un état trimestriel, il a été mis en place un comité d'orientation chargé d'observer les développements et d'émettre tous avis et propositions utiles. Ce comité est présidé par le Président du Grand Nancy, et est constitué de 9 élus communautaires du Grand Nancy et 9 représentants des communes du territoire à enjeux des Plaines Rive Droite.

Chiffres clés et perspectives de développement

- 25 000 mouvements en moyenne par an avant la rénovation de la piste.
- Une prévision de 5% d'augmentation par an des vols d'affaires, des vols sanitaires et vols techniques grâce notamment à l'allongement de la piste (portée de 1400 à 1600m)
- Augmentation annuelle de 5% du nombre d'entreprises implantées sur site et du nombre de salariés sur le site.
- Objectif de maintien d'un taux d'occupation des bâtiments de l'ordre de 90 %
- Mise en place d'une offre de co-avionnage locale

Le Conseil de gestion est composé de 4 conseillers avec voix délibérative :

- Le Président, membre de droit
- trois membres désignés par l'actionnaire unique
- deux censeurs avec voix consultative (deux élus de la Métropole du Grand Nancy désignés par cette collectivité)

Proposition :

François PELISSIER
Gilles SCHAFF
Brigitte MEYER
Jean BOONEN

Pour mémoire : Censeurs désignés par la Métropole du Grand Nancy :

Hervé FERON
Jean-François HUSSON

***Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation.***

5.4 E2C (Ecole de la 2^{ème} Chance) : désignation des membres du Conseil d'Administration pour le collège consulaire et des membres du Bureau

L'Ecole de la 2^e Chance de Lorraine a été créée fin 2005 par le Groupe CCI Formation 54, service formation de la CCI Meurthe-et-Moselle. L'E2C a évolué vers une forme associative en 2012.

Ce dispositif a vu le jour en Lorraine et plus particulièrement en Meurthe-et-Moselle, grâce au soutien du Conseil Régional de Lorraine, de l'Etat, du Fonds Social Européen (FSE) et des Conseils Généraux de Meurthe-et-Moselle et de Meuse.

La mise en œuvre de l'E2C a reçu le soutien de communes et collectivités locales, qui ont mis des

locaux à disposition de la CCI.

Répondant à un besoin en terme de formation et d'accompagnement de jeunes décrocheurs, l'E2C a tissé de nombreux partenariats locaux et régionaux, avec les missions locales, Pôle Emploi, les CIO, les CFA et organismes de formation, les associations et avec les entreprises. Implantée sur l'ensemble du territoire lorrain, l'E2C Lorraine est reconnue pour son action territoriale en direction des publics cibles, pour le déploiement de partenariats multiples au service des jeunes et des entreprises, pour la mise en œuvre de projets et de démarches innovantes et pour son rayonnement transfrontalier.

En 10 ans, l'E2C a su répondre aux attentes et objectifs des financeurs, tout en étant au plus proche des territoires. L'E2C Lorraine a ainsi ouvert 12 sites sur les 4 départements lorrains et forme plus de 1200 jeunes par an, encadrés par 83 professionnels permanents. S'appuyant sur un réseau de près de 4500 entreprises, l'E2C a su développer un travail qui a favorisé l'insertion de ses stagiaires (de 53% à 65% de sorties positives) en 10 ans.

Nos partenaires

- 4500 entreprises lorraines favorisent la mise en emploi ou en formation des jeunes de l'E2C
- Les associations, les collectivités, les fondations, les organismes de formation présents sur les bassins d'emploi

Nos résultats

En Lorraine, chaque année, plus de 60 % des jeunes trouvent un emploi ou une formation. Près de 70% après 6 mois.

Chiffres clés

En 2015

1242 stagiaires accueillis sur les 12 E2C lorraines.

64 % de ces jeunes ont trouvé un emploi ou une formation.

Parmi les sorties :

Entrées en formation qualifiante ou diplômante : **43 %**

Signatures d'un contrat de travail en alternance (contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage) : **20 %**

Signatures d'un contrat de travail (CDI, CDD, Emploi d'avenir, contrat aidé) : **37 %**

L'E2C Lorraine se déploie sur tout le territoire lorrain, grâce à la présence de 11 sites et 1 antenne. Chaque département et bassin d'emploi possède une E2C de proximité.

Département de la Meurthe-et-Moselle : 4 sites

Nancy, Longwy, Toul et Lunéville

Département de la Meuse : 2 sites

Bar-le-Duc et Verdun

Département de la Moselle : 4 sites

Woippy, Forbach, Thionville et Montigny-lès-Metz

Département des Vosges : 2 sites



La Direction Générale est assurée par Jean-Christophe KLEIN, et la Direction Déléguée par Fabien LO PINTO.

Proposition :

Conseil d'Administration E2C Lorraine, collège consulaire :

François PELISSIER
Christine BERTRAND
Delphine MANZANO
Denis HEFTRE
Daniel CERUTTI
Daniel RODER

Pour mémoire :

Le collège des élus locaux est composé des représentants de la Communauté d'Agglomération de Forbach et de la Ville d'Epinal.

Le collège des personnalités qualifiées : Fabrice GILSON, Patrick GIOVANARDI, Jean-Pierre SCHEVEFFER

Composition du Bureau E2C Lorraine :

François PELISSIER, Président
Delphine MANZANO, Trésorière

Pour mémoire :

Autres membres du Bureau :
Fabrice GILSON, Vice-président
Jean-Pierre SCHEVEFFER, Secrétaire

*Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation.*

5.5 GECCILOR : désignation des membres du Conseil d'Administration

Pour répondre aux besoins exprimés par les entreprises de Lorraine en terme de flexibilité de main d'œuvre et afin d'accompagner leur développement, la CCI de Meurthe et Moselle a pris la décision de créer un Groupement d'Employeurs et le 10 décembre 2012 les fondateurs de l'association GECCILOR se sont réunis en Assemblée Constitutive.

La Préfecture de Meurthe et Moselle, en date du 05 février 2013, déclare constituée l'association Groupement d'Employeurs des CCI Lorraines, dénommée GECCILOR.

Le groupement d'employeurs a pour objet de mettre à disposition de ses entreprises adhérentes des salariés à temps partagé liés au groupement par un contrat de travail.

Il permet, non seulement de fidéliser le personnel, mais également pour les entreprises adhérentes de maîtriser les coûts salariaux, tout en bénéficiant d'une simplification administrative et d'une sérénité législative.

Le groupement d'employeurs est une association Loi 1901, à but non lucratif.

Ce dispositif a été créé en 1985 et est encadré par le code du travail.

Pour être au plus proche des salariés du groupement, GECCILOR compte aujourd'hui 2 bureaux opérationnels : YUTZ et LAXOU.

Ses adhérents représentent des entreprises de tous secteurs d'activité et de toute taille.

Les salariés permanents :

L'équipe de salariés permanents est composée de :

- 1 Responsable d'établissement en charge du développement – Laurence LALLEMENT
- 1 Responsable ressources humaines – Carole Anne THOMAS
- 1 Assistante administrative – Lorène COLLAS-GHAZEL
- 1 Chargée de gestion paie – Laura HEGEDUS

La Direction Générale est assurée par Jean-Christophe KLEIN, et la Direction Déléguée par Lina GILSON.

Salariés mis à disposition :

- Janvier 2014 : **42** salariés
- Décembre 2014 : **109** salariés
- Décembre 2015 : **106** salariés
- Septembre 2016 : **167** salariés

Entreprises adhérentes actives:

- Janvier 2014 : **7** entreprises
- Décembre 2014 : **15** entreprises
- Décembre 2015 : **20** entreprises
- Septembre 2016 : **22** entreprises → **41** entreprises adhérentes dont **22** actives

Proposition :

François PELISSIER

Gilles SCHAFF

Delphine MANZANO

Marianne MAURICE

Jean-Louis KAYSER (représentant du territoire du Lunévillois)

Jacques HENRION (représentant du territoire du Pays Haut)

Philippe PERRIN (représentant du territoire Terres de Lorraine)

Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation.

6 Prises de participation dans les sociétés civiles

Le Directeur Général Jean-Christophe KLEIN informe que par délibérations de son Assemblée Générale Extraordinaire, respectivement numérotées de 1 à 6, intervenues lors d'une consultation électronique organisée du 17 au 25 octobre 2016, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Lorraine a décidé de répartir les titres dont elle est propriétaire entre les Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales de lorraines selon la clé historique correspondant à la quote-part de chaque Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale dans la TFC budgétée en 2011, à savoir :

- CCIT 54 : 28,8945 %,
- CCIT 55 : 7,7450 %,
- CCIT 57 : 43,5412 %,
- CCIT 88 : 19,8193 %.

S'agissant de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Lorraine lui a cédé ses titres dans les différentes sociétés dans les proportions suivantes :

	S2CL	SILE		IMEO	ILP	CAREP	SEBL
			Répartition actions CCIT 55				
CCIT 54	1 156 parts 115 600 €	72 actions 72 000 €	+ 6 *	28 895 actions 28 895 €	923 actions 15 691 €	13 actions 26 000 €	21 813 actions 1 313 €

*la CCI de la Meuse n'étant pas associée au sein de la SILE, et la procédure qui lui permettrait de le devenir étant complexe, la CCIRL a délibéré en faveur d'une répartition des titres revenant à la CCI de la Meuse entre les autres CCIT lorraines, suivant la même clé de répartition historique mentionnée ci-avant, à charge pour chaque CCIT de restituer le moment venu lesdits titres à la CCIT de la Meuse.

Ces cessions respectives interviennent à l'euro symbolique.

En tant qu'elles constituent des « prises ou extensions de participation financière dans des sociétés civiles ou commerciales », elles relèvent de l'article R712-7, 5° du Code de Commerce et doivent de ce fait faire l'objet de délibérations de l'Assemblée Générale, soumises à approbation par l'Autorité de tutelle.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée Générale de prendre les délibérations suivantes :

- *l'Assemblée Générale prend acte des délibérations de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Lorraine telles que récapitulées ci-avant et par lesquelles la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Lorraine cède une fraction des titres dont elle est propriétaire au sein du capital de sociétés-tierces au bénéfice de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle ;*
- *l'Assemblée Générale accepte lesdites cessions au profit de la CCI de Meurthe-et-Moselle par délibérations successives, à savoir :*
 - *délibération 1 : elle accepte, par XX voix pour/contre/abstention, la cession de 1 156 parts dans le capital de la S2CL à l'€ symbolique, à payer par les CCIT lorraines ;*
 - *délibération 2 : elle accepte, par XX voix pour/contre/abstention, la cession de 72 parts dans le capital de la SILE lui revenant en propre ainsi que 6 actions supplémentaires revenant in fine à la CCIT de la Meuse, non associée mais pour autant bénéficiaire, l'Assemblée Générale s'engageant à ce que la CCI de Meurthe-et-Moselle les lui restitue le moment venu ; cette transaction intervient à l'€ symbolique, à payer par les CCIT lorraines ;*
 - *délibération 3 : elle accepte, par XX voix pour/contre/abstention, la cession de 28 895 actions dans le capital d'IMEO à l'€ symbolique, à payer par les CCIT lorraines ;*
 - *délibération 4 : elle accepte, par XX voix pour/contre/abstention, la cession de 923 actions dans le capital de l'ILP à l'€ symbolique, à payer par les CCIT lorraines ;*
 - *délibération 5 : elle accepte, par XX voix pour/contre/abstention, la cession de 13 actions dans le capital du CAREP à l'€ symbolique, à payer par les CCIT lorraines ;*
 - *délibération 6 : elle accepte, par XX voix pour/contre/abstention, la cession de 21 813 actions dans le capital de la SEBL à l'€ symbolique, à payer par les CCIT lorraines ;*
- *l'Assemblée Générale mandate son Président en vue de saisir l'Autorité de tutelle en application de l'article R 712-7, 5° du Code commerce et l'autorise également à entreprendre toutes démarches ou formalités rendues nécessaires par les délibérations ainsi intervenues le moment venu.*

Présentation de la SILE

Conscients des opportunités que présente le développement de l'immobilier d'entreprises, comme service et levier de développement auprès des ressortissants, les Chambres de commerce et d'industrie de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de Moselle et la CCIR Lorraine ont décidé en 2014 de développer une stratégie régionale à ce sujet, afin notamment de doter nos territoires de locaux dont ils ne disposent pas aujourd'hui.

Ainsi, une société régionale de type SAS, la Société Immobilière Lorraine Entreprises a été créée en juin 2015 avec pour objet social, notamment, la mise en œuvre de la stratégie régionale consulaire en matière de projets d'infrastructures, d'établissements ou d'équipements gérés, la construction et le financement d'ouvrages neufs, la location et l'exploitation des infrastructures, établissements ou équipements gérés, qu'ils correspondent à des ouvrages neufs ou préexistants, la valorisation de ce patrimoine.

La société pourra également prodiguer à des tiers, à titre gratuit ou onéreux, des conseils sous forme de prestations de services en matière de stratégie foncière, locative, de valorisation domaniale, et plus généralement dans tous les secteurs relevant de l'immobilier d'entreprise et assurer des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les parts détenues par la CCI de Région Lorraine seront cédées aux associés pour la fin de l'année 2016, selon la clé historique correspondant à la quote-part de chaque CCIT dans la TFC budgétée en 2011. Une rétrocession à la Meuse des parts lui revenant par les associés sera faite en 2017.

Les projets devant être menés par la SILE restent encore à identifier (3 projets examinés sans suite).

Présentation de la S2CL

La Société civile de participation consulaire de Lorraine, siglée S2CL, a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés ou entreprises, et plus particulièrement au sein du Fonds Lorrain de Consolidation (FLC), ainsi que la gestion de ces participations.

La décomposition de son capital est la suivante :

5 associés : - S3CI	1 499 900 € *
- CCIT 54	250 100 €.
- CCIT 55	150 000 €
- CCIRL	400 000 €
- CCIT 57	699 700 €
Total :	2 999 700 €

soit des fonds privés à hauteur de 50,37 % et des fonds publics à hauteur de 49,63%.

La CCIRL a décidé de répartir ses titres entre les CCIT lorraines (1 156 parts pour la CCIT54, 310 parts pour la CCIT55, 1 741 parts pour la CCIT57 et 793 parts pour la CCIT88).

La S2CL n'exerce pas d'activités opérationnelles. Elle participe, via des élus consulaires, aux audits préalables des entreprises sollicitant un appui financier de la part du FLC.

* La Société Civile Consulaire de Revitalisation et de Consolidation Industrielle (S3CI) comporte 2 associés :

CCIT 54	749 900 €
Vosges Immobilier Entreprendre (VIE)	750 000 €
Total	1 499 900 €

Présentation d'IMEO

A l'initiative de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie Lorraine a été créée, le 3 juillet 2015, une société par actions simplifiée dénommée Institut du Management de l'Excellence Opérationnelle, IMEO, dont les statuts sont annexés à la présente et dont l'objet est le suivant :

- en France et à l'étranger, pour son compte ou pour le compte d'un tiers, le cas échéant par la location gérance, soit seule, soit avec des tiers, l'activité suivante :
 - o le conseil, l'audit, l'assistance et la délivrance de toute prestation portant sur le système de management, la communication interne ou externe, la compétitivité et plus généralement l'organisation des ressources humaines et techniques des entreprises,
 - o la délivrance de toute formation dans ce cadre, l'animation de réseau, la mise en place et la commercialisation de tout outil informatique,

- la création et la commercialisation, la mise à disposition, la labellisation, la certification, la maintenance de méthodes ou systèmes de management ou d'amélioration de la compétitivité des entreprises,
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières, ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe,
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Actuellement, seule l'UIMM Lorraine est actionnaire de cette société en ayant souscrit 100.000 actions pour un montant total de 100.000 euros.

D'autres partenaires devraient souscrire prochainement au capital d'IMEO et notamment :

- les AFPI Lorraine Sud ont voté un apport en capital de 50.000 euros qui sont en cours de versement,
- les AFPI Lorraine Nord doivent voter un apport de 50.000 euros,
- la fondation de l'ENIM devrait apporter 50.000 euros.

Pour mener ses activités, IMEO gèrera, par convention, les antennes pédagogiques créées par l'ENIM et par l'Université Lorraine. Ces deux antennes bénéficient des aides à l'enseignement supérieur de 75%, la part d'autofinancement étant assurée respectivement à hauteur de 150.000 euros par l'ENIM et à hauteur de 120.000 euros par l'Université Lorraine.

IMEO aura la responsabilité de certifier les intervenants ainsi que les résultats obtenus par les apprenants.

Les modalités de fonctionnement sont en cours de définition. Cependant, il est prévu qu'IMEO se rétribue grâce au paiement d'une quote-part sur toutes les prestations et formations réalisées au profit des entreprises par des partenaires ayant été habilités par cet institut.

Pour pouvoir optimiser ce nouveau service aux entreprises, IMEO doit pouvoir s'appuyer sur différents partenaires capables de sensibiliser les entreprises, détecter leurs besoins, proposer un plan d'affaires et mettre en œuvre le plan au travers d'actions d'accompagnement et de formations.

La CCI de Lorraine a été associée, très en amont, au projet IMEO.

Les modalités de partenariat avec IMEO sont en cours de définition et le rôle de la CCI Lorraine serait le suivant :

- sensibiliser les entreprises et identifier les besoins, notamment grâce à CCI Map,
- proposer un plan de progrès personnalisé aux entreprises,
- mettre en œuvre les actions prescrites aux entreprises en réalisant une prestation et/ou la formation ou en prenant en sous-traitance les différents partenaires, notamment ceux labellisés par IMEO ; la CCI reste le fournisseur unique de l'entreprise et décide, en fonction des missions d'avoir recours ou non à des prestataires.

Carep

Pour mémoire :

L'Assemblée Générale du 30 novembre 2015 a validé l'acquisition de 45 actions pour un montant de 90 000 €.

*Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de délibération.
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de délibération.*

7 Commission de prévention des risques de conflits d'intérêts

7.1 Désignation des membres

Le Président François PELISSIER rappelle que la Commission de prévention des risques de conflits d'intérêts est une commission réglementaire.

Il est institué une commission de prévention des conflits d'intérêts destinée à examiner et à donner un avis sur toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts entre la Chambre et l'un de ses membres.

Le nombre des membres de la commission de prévention des conflits d'intérêts est fixé à cinq.

La commission comporte quatre membres ayant voix délibérative, proposés par le bureau, parmi les élus de la compagnie consulaire en dehors du Président, du Trésorier, de leurs délégués.

Elle comprend en outre, un membre ayant voix délibérative, proposé par le bureau en dehors de la Chambre parmi les personnes particulièrement qualifiées du fait de leur compétence pour les questions juridiques, économiques et sociales.

Les membres de la Commission sont tous élus par l'Assemblée générale selon les règles applicables aux délibérations de la Chambre : vote secret à la demande d'un membre présent, quorum : moitié des membres en exercice, délibération prise par la majorité absolue des votants.

Le président de la commission est élu parmi les membres élus de la CCIT, membres de la commission.

La commission statue à la demande de tout membre de la Chambre.

Elle rend un avis motivé sur l'existence ou non d'un conflit d'intérêts et préconise, en cas d'existence d'un tel conflit, au membre concerné de s'abstenir de traiter avec la Chambre.

L'avis doit viser la déclaration d'intérêts sur la base de laquelle il a été rendu.

Il est porté à la connaissance du membre concerné par lettre recommandée avec accusé de réception.

La saisine de la commission est faite sous forme écrite. Les convocations sont envoyées quinze jours à l'avance.

La commission informe l'intéressé de l'examen de son dossier.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont les suivantes : quorum de trois membres et délibération prise par la majorité absolue des votants.

La commission entend la personne dont elle examine le dossier.

Le secret des débats est absolu ainsi que la non divulgation par les membres des informations auxquelles ils ont accès pour l'exécution de leur mission.

L'avis doit être rendu dans le mois qui suit la saisine.

Il est transmis au Président de la Chambre et consigné dans un registre, coté et paraphé par le président de la commission.

« En vue de se prémunir de toute incrimination pénale, les membres élus et les membres associés de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle s'interdisent de contracter avec la Chambre sauf dans les cas où ils sont usagers des services gérés par la Chambre dans les conditions générales imposées aux usagers de ces services ou sauf avis exprès le permettant de la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts ». [AG du 26 septembre 2011]

Le Président propose la désignation de
Jean BOONEN
Denis HEFTRE
Arnaud HABRANT
Didier VAUCOIS
Eric THORR, DGFIP

Le Président soumet cette proposition à l'Assemblée pour un vote à main levée

*Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation.*

7.2 Désignation du président de la Commission de prévention des risques de conflits d'intérêts

Le Président propose la désignation de Jean BOONEN
Le Président soumet cette proposition à l'Assemblée pour un vote à main levée

*Avis du Bureau
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation.*

8 Organisation et gouvernance (mise en place des commissions)

Le Président François PELISSIER propose à l'assemblée de consulter les tableaux avec la proposition de répartition des membres élus, membres associés et conseillers techniques par commission et par territoire.

Documents joints :

Composition des commissions, répartition des élus par territoire, bulletin d'inscription.

8.1 Commission Services, Industrie, Filières clefs, Appui aux entreprises

Création-reprise-transmission, financement, cycle de vie de l'entreprise, International, Audit CCI Map, Innovation, Développement Durable, Management, Veille technologique, Filières clefs, Industrie du futur, Numérique

8.2 Désignation du Président de la Commission Services, Industrie, Filières clefs, Appui aux entreprises

Président : Jacques CHEVALIER
Vice-président : Arnaud HABRANT

*Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition.*

8.3 Commission Formation, Emploi et Compétences

GECCILOR, CIBC, Formation continue, Formation Alternance, Apprentissage, Formation demandeurs emplois, Développement Compétences, Entrepreneuriat, Partenariats Universités, Artem, ICN, E2C

8.4 Désignation du Président de la Commission Formation, Emploi et Compétences

Président : Delphine MANZANO
Vice-président : Denis HEFTRE

*Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition.*

8.5 Commission Commerce-et Tourisme

Etudes Commerce, Observatoire, Suivi Associations Commerce, Label Qualité, Tourisme, FISAC, PLU, Zones commerciales, Animation et dynamisation des centres villes

8.6 Désignation du Président de la Commission Commerce et Tourisme

Président : Philippe AUBRY
Vice-présidents : Stéphane MORETTI (Commerce Territoires) et Jean-Sébastien MENGIN (Commerce Grand Nancy)

*Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition.*

8.7 Commission Institution et Partenaires économiques

Communication, Evènementiel, Lobbying, OREE, CRM, CCI de Demain, Benchmarking, Mandats extérieurs, Réseaux

8.8 Désignation du Président de la Commission Institution et Partenaires économiques

Président : Daniel CERUTTI
Vice-président : Marie-Jo DAVANZO

Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition.

8.9 Commission Infrastructures et Territoires

Port, Aéroport, Plate Formes Multimodales, Centre de Congrès, Foire Expo, Haut Débit, Zones Activités, Autoroute, Voie ferrée, Projets et partenariats avec les territoires, Conventions avec les réseaux.

8.10 Désignation du Président de la Commission Infrastructures et Territoires

Président : Gilles SCHAFF

Vice-président : Brigitte MEYER

*Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition.*

Philippe PERRIN exprime le souhaite de s'investir dans les travaux de la Commission Services, Industrie, Filières clefs et Appui aux entreprises. Philippe DUPONT et Pierre GRILLOT souhaitent faire partie de la Commission Commerce et Tourisme, Nathalie UDASSE – de la Commission Formation, Emploi et Compétences, Laurence REBECK – de la Commission Institution et Partenaires Economiques.

L'Assemblée Générale prend acte.

9 Habilitation du président pour les marchés publics

Le Président soumet à l'Assemblée Générale une délibération qui vise à autoriser le Président de la CCIT de Meurthe-et-Moselle à passer les marchés nécessaires au bon fonctionnement de la CCIT de Meurthe-et-Moselle.

Le texte de cette délibération est le suivant :

"L'Assemblée Générale de la CCI de Meurthe-et-Moselle, réunie le 12 décembre 2016,

Habilite son Président, Monsieur François PELISSIER pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant et pour les marchés de l'article 30 du Code des marchés publics, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Habilite son Président, Monsieur François PELISSIER pour la durée de son mandat et pour les marchés dont le seuil est supérieur aux marchés passés selon une procédure adaptée ou qui font l'objet d'une procédure formalisée par le Code des marchés publics, à arrêter les projets de marchés, à préparer, à lancer et à mener à terme les procédures d'achats, et à signer les actes d'engagement conformément aux dispositions du Code des marchés publics".

Le Président soumet cette délibération au vote de l'Assemblée Générale

Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de délibération. L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la délibération relative l'habilitation du Président pour les marchés publics.

10 Marchés formalisés courants : délégation de compétence générale au Bureau

Le Président soumet à l'Assemblée Générale une délibération qui vise à autoriser le Bureau de la CCI de Meurthe-et-Moselle à passer les marchés nécessaires à son bon fonctionnement.

Le texte de cette délibération est le suivant :

*"L'Assemblée Générale de la CCI de Meurthe-et-Moselle, réunie le 12 décembre 2016,
Vu l'article L 712-1 du code de commerce,
modifié par la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010*

délègue au Bureau de la CCI de Meurthe-et-Moselle, jusqu'à la fin de la mandature, la décision de lancer les marchés formalisés dits courants. Ces marchés qui ne nécessitent pas de décision stratégique engageant la chambre dans des projets nouveaux, concernent des fournitures de biens ou de services nécessaires à son fonctionnement courant : les fournitures de bureau, le matériel informatique, la téléphonie, les moyens de duplication et d'impression, le nettoyage des locaux, les achats de fluides, le mobilier, les véhicules.

demande au Bureau de rendre compte à l'Assemblée Générale de l'exercice de cette habilitation. Cette obligation d'information doit être effectuée au moins une fois par an ».

Le Président soumet cette délibération au vote de l'Assemblée Générale

Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de délibération. L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la délibération relative à la délégation de compétence générale au Bureau pour les marchés formalisés courants.

11 Demandes de désignation

Jean-Christophe KLEIN présente les demandes de désignation.

11.1 SOLOREM : désignation d'un représentant au sein du Conseil d'Administration

Par son courrier en date 1^{er} juillet 2016 SOLOREM nous demande de désigner un représentant au sein de son Conseil d'Administration

Pour mémoire : Titulaire : François PELISSIER, suppléant : Gilles SCHAFF

Proposition :

Titulaire : François PELISSIER

Suppléant : Gilles SCHAFF

*Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation.*

11.2 Commission consultative Départementale de Sécurité et Accessibilité (CCDSA) : demande de renouvellement de membre titulaire et de membres suppléants

Par son courrier en date du 1 juillet 2016 le préfet de Meurthe-et-Moselle nous propose de se porter candidat pour siéger à la CCDSA pour une durée de 3 ans en tant que représentant des propriétaires et exploitants d'établissements recevant du public.

Pour mémoire : Titulaire : Nicole GIRARD

Suppléants : Jean-Pierre LEHMANN, Jean-Sébastien MENGIN

Proposition :

Titulaire : Jean-Sébastien MENGIN

Suppléants : Marie-Caroline ORLUC, Stéphane ROBERT GRANDJEAN

*Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation.*

11.3 Grand Nancy Congrès & Evénements : demande de désignation pour intégrer le Cluster Tourisme d'Affaires

Par son courrier en date du 28 septembre 2016 le Directeur Général de Grand Nancy Congrès & Evénements nous informe que la structure a été désignée par la Métropole du Grand Nancy pour animer le Cluster Tourisme d'Affaires dont l'objet sera de mener des actions très concrètes et opérationnelles afin de fédérer la filière du Tourisme d'Affaires, d'améliorer la qualité de l'offre proposée et ainsi renforcer les performances des entreprises du secteur. A ce titre, Grand Nancy

Congrès & Evénements nous sollicite pour intégrer ce Comité de Pilotage.

Proposition :

Jean-Sébastien MENGIN

Yves SCHULTZ

*Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation.*

**11.4 VNF : demande de désignation pour siéger à la Commission territoriale
Grand Est au titre du Collège des personnalités issues du monde des
entreprises et des usagers**

Par son courrier en date du 11 octobre 2016 le Directeur territorial des Voies Navigables de France nous informe que le Conseil d'administration de l'établissement a délibéré le 23 juin 2016 pour reconfigurer le périmètre et le fonctionnement des Commissions territoriales, prévues aux articles D4312-19 et R4312-11 du Code des Transports, dont il a la responsabilité.

La structure nous sollicite pour désigner un représentant pour siéger au sein de la Commission Territoriale Grand Est au titre du Collège des personnalités issues du monde des entreprises et des usagers.

Proposition : Gilles SCHAFF

*Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation.*

**11.5 Commission départementale d'orientation agricole (CDOA) :
renouvellement des membres titulaires et suppléants, désignation d'un
membre suppléant en remplacement d'Olivier SIMON**

Par son courrier en date du 18 juillet 2016 la Préfecture de Meurthe-et-Moselle nous sollicite pour le renouvellement des membres titulaires et membres suppléants

Pour mémoire :

Titulaires : Pascal CARRERAS (Distribution en général), Marie DE METZ NOBLAT (Commerce indépendant)

Suppléants : Olivier SIMON, Gilles ROUX

Proposition :

Titulaires : Pascal CARRERAS (Distribution en général), Marie DE METZ NOBLAT (Commerce indépendant)

Suppléants : KIEFFER Jérôme, Gilles ROUX

*Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation.*

12 Mandats extérieurs : propositions de désignations

Le Président François PELISSIER propose de mettre ce point à l'ordre du jour des commissions qui se réuniront courant janvier.

13 Appels à cotisation

Le Directeur Général Jean-Christophe KLEIN présente les appels à cotisation.

13.1 APROFIN : Appel à cotisation pour l'année 2015-2016 du montant de 250 €

Pour mémoire : L'Assemblée Générale du 30 janvier 2015 a décidé le paiement de la cotisation au titre de l'année 2014-2015.

*Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable au paiement.
L'Assemblée Générale décide à l'unanimité le paiement de cette cotisation.*

13.2 ADUAN : Appel à cotisation pour l'année 2016 du montant de 20 €

Pour mémoire : L'Assemblée Générale du 30 novembre 2015 a décidé le paiement de la cotisation au titre de l'année 2015.

*Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable au paiement.
L'Assemblée Générale décide à l'unanimité le paiement de cette cotisation.*

13.3 Initiative Val de Lorraine : Appel à cotisation pour l'année 2016 du montant de 150 €

Pour mémoire : L'Assemblée Générale du 30 novembre 2015 a décidé le paiement de la cotisation au titre de l'année 2015.

*Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable au paiement.
L'Assemblée Générale décide à l'unanimité le paiement de cette cotisation.*

13.4 Club Affaires Stanislas : Demande d'adhésion saison 2016-2015 du montant de 350 €

Pour mémoire : L'Assemblée Générale du 30 novembre 2015 a décidé le paiement de l'adhésion au titre de l'année 2015 - 2016.

*Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable au paiement.
L'Assemblée Générale décide à l'unanimité le paiement de cette cotisation.*

13.5 Seine Moselle Rhône : Demande de cotisation pour l'année 2016 du montant de 431 euros

Pour mémoire : L'Assemblée Générale du 24 novembre 2014 a décidé le paiement de l'adhésion au titre de l'année 2015.

*Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable au paiement.
L'Assemblée Générale décide à l'unanimité le paiement de cette cotisation.*

14 Avis de la CCI sur les documents d'urbanisme

Le Directeur Général Jean-Christophe KLEIN informe que le code de l'urbanisme stipule que les CCI, représentant les entreprises, sont des personnes publiques associées. A ce titre, elle participe à l'élaboration ou à la révision des PLU.

Dans ce cadre, elles sont consultées sur les projets de documents d'urbanisme et de planification territoriale (Ce qui englobe, notamment, Schéma de Cohérence Territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme, Aire de Mise en valeur de l'Architecture...)

La CCI rend un **avis consultatif** sur les projets arrêtés et soumis par les conseils municipaux.

Dans le cadre de la régionalisation consulaire, les instructions et le suivi des dossiers d'urbanisme et d'aménagement du territoire sont suivis par Jason SOTTIRIOU de la Direction de l'Information Economique et des Etudes Stratégiques de la CCI Lorraine mais la procédure administrative reste inchangée : les avis rendus doivent l'être au nom de la CCIT de Meurthe-et-Moselle.

14.1 PLU de Fey-en-Haye, élaboration (75 hab., C.C. du Chardon Lorrain)

Principaux enjeux identifiés

- Volonté de maintenir un tissu économique endogène en permettant des implantations commerciales et artisanales au sein du tissu bâti ;

Principaux points de la position de la CCI

- *Ce projet semble devoir permettre un développement harmonieux des activités présentes et à venir et n'appelle, en conséquence, aucun commentaire particulier de la CCI 54.*

Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable.

L'Assemblée Générale valide cet avis.

14.2 PLU de Tomblaine, modification (8 041 hab ; Métropole Grand Nancy)

Principaux enjeux identifiés

- Cette modification a pour objet de définir les orientations d'aménagement et les règles d'urbanisme du secteur de la Plaine Flageul. Ce site, d'une trentaine d'hectares, présente une commercialité intéressante tout en se situant à proximité du stade Marcel Picot ;
- L'objectif est d'assurer, dans un premier temps, une mutation du site vers le développement d'activités commerciales et la création d'un front bâti face à l'avenue E. Pottier. A terme, l'objectif est de constituer un véritable quartier, en situation d'entrée de ville, à proximité directe de grands équipements et permettant de créer un lien entre la Meurthe et le secteur en développement de Cœur Plaines Rive Droite.

Principaux points de la position de la CCI

- *Si, sur le point réglementaire, la CCI n'a pas d'observation particulière à formuler, elle souhaite attirer l'attention sur le fait que le secteur de la Plaine Flageul est stratégique. Situé à proximité de l'aéroport et du stade Marcel Picot, il mérite qu'une attention particulière soit portée sur la cohérence de sa commercialisation, son aménagement et son insertion urbaine.*
- *Un aménagement commercial sur ce site doit absolument être concerté entre les acteurs locaux (Commune, Métropole Grand Nancy, CCI). Dans cette perspective, la CCI 54 émet un avis favorable au projet de modification du PLU de Tomblaine*

Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable.

L'Assemblée Générale valide cet avis.

14.3 PLU de Diarville, révision (517 hab., C.C. du Pays du Saintois)

Principaux enjeux identifiés

- *Volonté de favoriser le maintien et le développement des activités économiques, notamment grâce à la mixité fonctionnelle autorisée dans la trame urbaine ;*

Principaux points de la position de la CCI

- *Ce projet semble devoir permettre un développement harmonieux des activités présentes et à venir et n'appelle, en conséquence, aucun commentaire particulier de la CCI 54.*

Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable.

L'Assemblée Générale valide cet avis.

14.4 PLU de Villers-la-Chèvre, révision (570 hab. ; C.C. Terre de Lorraine du Longuyonnais)

Principaux enjeux identifiés

- *Volonté d'assurer le maintien des établissements économiques présents sur la commune et de permettre l'implantation de nouvelles activités. Pour y parvenir la commune autorise l'implantation des activités économiques (commerce, artisanat, service) au sein du tissu bâti. Les activités qui ne seraient pas compatibles avec la proximité de l'habitat peuvent s'implanter sur la zone d'activités locale ;*

Principaux points de la position de la CCI

- *Ce projet semble devoir permettre un développement harmonieux des activités présentes et à venir et n'appelle, en conséquence, aucun commentaire particulier de la CCI 54.*

Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable.

L'Assemblée Générale valide cet avis.

14.5 PLU de Saint-Nicolas-de-Port, révision (7 602 hab., C.C. des Pays du Sel et du Vermois)

Principaux enjeux identifiés

- *Volonté d'assurer le maintien des établissements économiques présents sur la commune mais aussi de permettre l'implantation de nouvelles activités. Pour cela, la commune autorise l'implantation d'activités économiques au sein du tissu bâti tout en assurant une cohabitation harmonieuse avec la vocation résidentielle ;*

- La commune souhaite renforcer l'attractivité du centre-ville grâce à l'amélioration des déplacements, à la reconquête des délaissés urbains et au développement d'une offre commerciale de proximité ;
- La commune veut aussi promouvoir l'émergence de nouveaux pôles économiques grâce, notamment, à la *poursuite de la redynamisation de la zone du Champy* (requalification d'une friche par la création d'un pôle artistique et culturel et d'un pôle sportif) ; au *transfert du supermarché Match* qui permettra, une fois le site devenu vacant, de proposer une nouvelle offre de logements et de commerces de proximité ; à *l'émergence du pôle commercial des Portes de Saint-Nicolas-de-Port* sur le site des anciens établissements pétroliers de Nancy (ce pôle, d'une superficie de 8 ha, appartient à la société Match et a dorénavant pour vocation d'accueillir un centre commercial sous la forme d'un « retail Park »).

Principaux points de la position de la CCI

- *Si le transfert du supermarché Match présente une réelle opportunité pour le centre-ville de Saint-Nicolas-de-Port, la CCI 54 se montre en revanche davantage circonspecte quant à l'intérêt d'une nouvelle zone commerciale, même si, effectivement le SCoT Sud 54 ne contredit pas un tel projet. Il conviendra, en tous les cas, de faire preuve d'une grande vigilance pour que cette nouvelle zone ne déséquilibre pas l'offre commerciale de proximité.*

Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable.

L'Assemblée Générale valide cet avis.

14.6 PLU de Dombasle-sur-Meurthe, Révision (9 953 hab., C.C. des Pays du Sel et du Vermois)

Principaux enjeux identifiés

- Volonté de maintenir et développer l'activité économique, tant en périphérie qu'en centre-ville. La commune, pour y parvenir, autorise l'implantation des activités économiques au sein du tissu urbain et conforte, par ailleurs, les zones économiques existantes (ZAC du Saulcy, ZA Clémenceau, terrain de l'usine Cérébos, Secteur du Port, Bassin salifère) et celles en devenir (zone 1AUX pour la partie non urbanisée de la ZAC du Saulcy et 1AUY pour la ZI des Sables).

Principaux points de la position de la CCI

- *Si l'ensemble de ces orientations présente un grand intérêt pour le développement économique de Dombasle-sur-Meurthe, la CCI 54 s'interroge toutefois sur les points suivants :*
 - *Dans le règlement des zones UA, UB et UC, « les constructions à usage artisanal et commercial » sont interdites dans l'article 1 alors que l'article 2 autorise « les constructions à usage d'artisanat et de commerce de détail », sous condition notamment de ne pas engendrer « de risques et de nuisances incompatibles avec le caractère de la zone ». Sans doute que par cette rédaction la commune souhaite favoriser le commerce de proximité et l'artisanat traditionnel. Il nous semble, néanmoins, que la rédaction retenue dans le projet de règlement peut poser des problèmes d'interprétation ;*
 - *Dans le règlement des zones UY et UX, sont autorisées les constructions à usage d'habitation « destinées aux personnes dont la présence permanente est nécessaire à la surveillance ou à l'exploitation des constructions ou occupations autorisées dans la zone (...) ». De longue date, la CCI 54 n'est pas favorable à la possibilité d'implanter des habitations au sein des zones destinées à l'accueil*

d'activités économiques. Pour éviter tout détournement possible de la vocation économique de la zone et prévenir d'éventuels dysfonctionnements, il convient, à notre sens, d'y interdire les constructions à usage d'habitation.

Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable.

L'Assemblée Générale valide cet avis.

14.7 PLU de Lay-Saint-Christophe, élaboration (2 531 hab. ; C.C. du Bassin de Pompey)

Principaux enjeux identifiés

- Volonté de maintenir et renforcer l'activité économique. Pour y parvenir la commune autorise, en premier lieu, la mixité des fonctions au sein de l'ensemble des quartiers, afin de favoriser l'implantation de nouveaux commerces de proximité, des services ou encore du petit artisanat.
- Par ailleurs, la commune prête également une attention particulière aux activités localisées dans la ZA du Serroir qui accueille environ 25 entreprises. Il est en effet fondamental de pérenniser les activités qui y sont présentes et d'en permettre le développement. Une extension de cette zone est prévue au Nord pour répondre au besoin en foncier des entreprises qui souhaitent s'installer ou se développer sur le territoire intercommunal.

Principaux points de la position de la CCI

- *Ce projet apparaît comme étant de nature à permettre un développement harmonieux des activités présentes et à venir et n'appelle, en conséquence, aucun commentaire particulier de la CCI 54.*

Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable.

L'Assemblée Générale valide cet avis.

14.8 PLU de Waville, élaboration (430 hab. ; C.C. du Chardon Lorrain)

Principaux enjeux identifiés

- Volonté de soutenir et dynamiser la vie économique locale. Pour y parvenir la commune autorise notamment les activités économiques (commerce, artisanat, service) au sein du tissu urbain.
- Par ailleurs, la commune porte le projet de création d'un pôle de vie au centre du village (commerce/service de proximité, logements communaux).

Principaux points de la position de la CCI

- *Ce projet apparaît comme étant de nature à permettre un développement harmonieux des activités présentes et à venir et n'appelle, en conséquence, aucun commentaire particulier de la CCI 54.*

Le Bureau du 28 novembre 2016 a donné un avis favorable.

L'Assemblée Générale valide cet avis.

15 Information sur les délégations de signatures

Jean-Christophe KLEIN informe que les délégations de signatures ont été mises à jour.

L'Assemblée Générale prend acte.

16 Information sur la prise illégale d'intérêts

Le Président François PELISSIER informe qu'un formulaire de déclaration d'intérêts sera envoyé à tous les membres associés et conseillers techniques après leur désignation lors de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2016. Il doit être renvoyé impérativement à Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général, **avant le 12 janvier 2016.**

Tout membre astreint à la déclaration d'intérêts doit déclarer **toute détention d'intérêts, acquise postérieurement à la déclaration initiale**, dans le mois qui suit l'acte ou l'opération ayant entraîné la modification de la situation. **Il en va de même pour toute perte d'intérêts déclarés.**

L'Assemblée générale prend acte.

17 Questions diverses

17.1 Promotech

Le Président François PELISSIER informe que lors de la dernière Assemblée Générale de 2015, la sortie de PROMOTECH a été votée à l'unanimité des membres présents de la CCI 54 (copie délibération jointe).

La situation de notre créance n'a pas évolué depuis. Afin que sa contestation soit juridiquement possible et pour gagner du temps, PROMOTECH nous a assigné le 1er Août 2016 au T.G.I. pour "Dol".

L'audience de conciliation prévue le 13 Décembre 2016 (Convocation jointe).

Notre avocat, Maître KNITTEL, (commun avec SOLOREM) suggère que la CCI ne se prononce pas avant cette audience et que nous ne communiquions pas avec PROMOTECH d'ici là.

L'Assemblée Générale prend acte.

17.2 Vœux économiques 9 janvier 2016 à 18h00

Le président François PELISSIER informe de la date arrêtée pour la cérémonie des Vœux économiques qui sera organisée le 9 janvier 2017 en partenariat avec le MEDEF 54, la CGPME 54 et l'UPA ainsi que les branches et fédérations professionnelles et réseaux d'entreprises suivants :

UIMM Lorraine ,Fédération Française du Bâtiment BTP 54, FIRIP, Union des Industries Chimiques EST, AGRIA GRAN EST, CNPA, Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière de Lorraine, FNAIM 54-55-88, Les Travaux Publics, Fédération Nationale des Transports Routiers Meurthe-et-Moselle, APROFIN, CEL, IFEC Lorraine, ECF, LORRAINE INSIDE, SOCIETE INDUSTRIELLE DE L'EST, ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS ET DES INDUSTRIELS DU LUNEVILLOIS, AVENIR DES ENTREPRENEURS, ASSOCIATION LA PORTE VERTE, UNAPL, UNHJ (HUISSIERS DE JUSTICE), VITRINES DE NANCY, PAROLE d'ENTREPRISES, DYNAPOLE, Nancy Brabois Technopôle, Nancy Porte Sud, Nancy Porte Nord, Saint-Jacques Activités, La Grande Sapinière, Rives de Meurthe.

L'Assemblée Générale prend acte.

17.3 Séminaire des élus

Le Président propose d'organiser le séminaire des élus le 30 janvier 2017 ou le 6 février 2017 à 18h00.

La date retenue pour le séminaire des élus est le 30 janvier 2017 à 17h00 à la CCI.

L'Assemblée Générale prend acte.

17.4 Abonnement SLUC et ASNL

Le Président François PELISSIER propose à l'ensemble des élus, membres associés et conseillers techniques de consulter les calendriers des matchs SLUC et ASNL et de choisir les dates qui conviennent pour inviter les chefs d'entreprise du département.

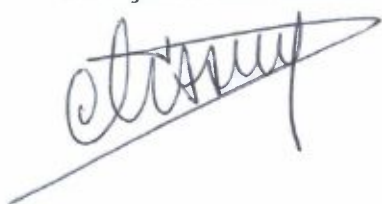
18 Date de la prochaine Assemblée Générale

La prochaine Assemblée Générale est fixée au 6 mars 2017 à 18h00.

L'Assemblée Générale prend acte.

Le Président François PELISSIER demande si des personnes ont d'autres remarques à formuler. Dans la négative, et étant donné que l'ordre du jour est épuisé, il lève la séance à 19h15.

*Le Président,
François PELISSIER*



*La Secrétaire,
Christine BERTRAND*



